

d'accords. Tout au long de l'Acte final on met l'accent sur les relations entre les Etats et entre les personnes par opposition au rapport entre les camps et sur le changement par opposition au statu quo. Dans la conduite de la politique de détente, ces considérations revêtaient, à nos yeux, une importance vitale. Le Canada et ses alliés ont manifesté clairement, tout au long des négociations, qu'ils recherchaient un relâchement des tensions afin que tous puissent vivre dans un monde plus paisible et moins dangereux.

La deuxième corbeille répond à cet objectif de la détente en mettant de l'avant la coopération dans le domaine de l'économie, de la science, de l'environnement et du tourisme. L'un des principaux problèmes auxquels s'étaient heurtées de telles entreprises dans le passé avait été la difficulté d'établir des contacts fructueux - et, justement, l'Acte final reconnaît que ceux-ci sont tout aussi importants pour le commerce que dans les domaines de la culture et de l'éducation.

Ainsi, l'établissement de tels contacts constituera l'une des mesures du succès de la CSCE. Evidemment, vous comprendrez qu'à ce niveau le gros du travail reste à faire, notamment dans des entreprises comme les négociations commerciales multilatérales à Genève et la Commission économique pour l'Europe, deux organismes où nous jouons un rôle actif. Grande nation commerçante et industrielle, le Canada pourra retirer beaucoup de la mise en oeuvre de la deuxième corbeille et nous chercherons activement à concrétiser les occasions qui se présentent au chapitre des différentes modalités de coopération recommandées dans cette deuxième corbeille.

La troisième corbeille reflète cependant les intérêts les plus manifestes du Canada et de l'Occident, car les relations entre Etats y sont secondaires aux relations interpersonnelles. Cette caractéristique représente en soi une rupture avec la tradition, car avant la CSCE, certains pays n'envisageaient d'aucune façon la négociation dans un cadre multilatéral de questions telles que la réunification des familles, la circulation des hommes et des idées et le traitement des journalistes. Deux années de négociations ardues ont cependant permis de s'entendre sur des textes fort satisfaisants à cet égard. Le Canada estime que les dispositions de la troisième corbeille doivent maintenant être appliquées par tous les signataires; en effet, aucun autre accord n'est nécessaire pour ceux qui veulent en respecter aussi bien la lettre que l'esprit.

Le Canada considère d'ailleurs que les dispositions de la troisième corbeille sont parmi les indicateurs principaux des progrès vers la détente. Si, dans les mois à venir, les Etats axent leurs politiques sur les principes qu'elles renferment, la détente prendra une dimension humaine qui donnera substance et permanence à la réduction des tensions internationales et à la promotion de la compréhension entre les peuples. Comme je l'ai dit à New York, le Canada attache beaucoup d'importance au respect, par l'Union Soviétique et les autres pays d'Europe orientale, des dispositions